



QUALIFICATION – CLASSIFICATION

La patience des salariés à des limites...

Le mardi 24 septembre s'est déroulée une nouvelle réunion de négociation sur la partie Qualification - Classification. Comme régulièrement vu lors de cette négociation, les avancées se font attendre et cela commence à être particulièrement long pour les salarié(e)s.

Timing prévisionnel



La Direction a débuté la réunion avec un « **TIMING PRÉVISIONNEL** » du plan d'accompagnement du changement allant jusqu'à fin 2025, alors que :

- **les négociations sont toujours en cours** et le travail reste conséquent
- les différents groupes de travail pour la définition des catégories de poste, afin de les évaluer via la grille, avancent au **rythme attendu**.

C'est un travail sur la forme qui nous est proposé ; cependant, la CGT a rappelé qu'il est important de finaliser au plus vite le travail sur le fond de l'accord (outil de pesée de poste, reconnaissance de l'expérience...), qui est incontournable.

Cotation des emplois

Petite nouveauté lors de cette réunion : une proposition de grille a été réalisée, passant de 22 niveaux aujourd'hui à 10 niveaux pour demain.

Pour la CGT Roquette, deux points sont très importants concernant cette possible nouvelle cotation :

1. La nouvelle grille **ne doit pas avoir pour vocation de niveler les salaires vers le bas**, mais vers le haut, vu l'évolution des compétences demandées.
2. La grille de salaire actuelle OETAM **doit être conservée**.

Les attentes...

Il est primordial, à l'heure actuelle, d'avancer rapidement sur les groupes de travail afin de permettre aux organisations syndicales de tester le fonctionnement du système et de le faire évoluer pour répondre aux attentes des salarié(e)s.

Sans cela, nous ne serons pas en mesure de déterminer l'efficacité de la démarche.

La CGT Roquette a fermement proposé d'intégrer la reconnaissance de l'expérience acquise, en parallèle de la qualification des postes, dans le cadre de l'accord que nous défendons depuis mai 2019.

